

## Mairie de SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS

---

<b>Nombre de membres en exercice:</b> 11	<b>Séance du Conseil Municipal du jeudi 28 octobre 2021</b>
<b>Présents :</b> 10	L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 21 octobre 2021, à 19 heures 00 s'est réuni sous la présidence de Serge NASSELEVITCH
<b>Votants:</b> 10	<b>Sont présents:</b> Serge NASSELEVITCH, Franck COMMAILLE, Emmanuel DUCHÉ, Annette SAVRE, Gilles POILLEVEY, Stéphanie GIRARDOT, Christophe GRIMAUD, Delphine VALTIER, Karine CARRE, Lise BALLAND <b>Représentés:</b> Rémy COMMAILLE <b>Excuses:</b> <b>Absents:</b> <b>Secrétaire de séance:</b> Gilles POILLEVEY

---

## CONSEIL MUNICIPAL du 28 OCTOBRE 2021

### ORDRE DU JOUR

- Compte rendu des délégations données au Maire

#### COMMANDES PUBLIQUES

travaux de voirie

#### DOMAINE ET PATRIMOINE

Tarifs de location du foyer communal

#### FINANCES

Décision modificative du budget de la commune

#### ENSEIGNEMENT - ENVIRONNEMENT

Frais de scolarité : écoles d'Avallon et de Quarré les Tombes

Forêt communale :

- renouvellement de la certification PEFC
- garants des affouages

#### QUESTIONS DIVERSES & INFORMATIONS DU MAIRE

Commission communication : site internet de la commune

Commission vie communale : festivités de fin d'année, colis des aînés

Après approbation du compte-rendu de la séance précédente, on passe à l'ordre du jour

→ **Délibérations du conseil:**

**DE\_2021\_044- Objet: TARIFS DE LOCATION DU FOYER COMMUNAL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité de fixer ainsi qu'il suit, les tarifs de location du foyer communal :

Tarifs	HABITANTS		ASSOCIATIONS	
	De la commune	HABITANTS de l'extérieur	dont le siège est dans la commune	ASSOCIATIONS de l'extérieur
<b>Forfait 2 jours</b>	140 €	200 €	gratuit	150 €
<b>1 jour</b>	-	-	gratuit	50 €
<b>Vin d'honneur pour tous (½ journée) : 50 €</b>				

Pour rappel la caution est de 300 €,

Ces tarifs sont applicables à compter de la publication de la présente délibération

**DE\_2021\_045- Objet: Vote de crédits supplémentaires - st germain**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-40101.00	
60632	Fournitures de petit équipement	3500.00	
61521	Entretien terrains (cimetière, monuments morts)	500.00	
615231	Entretien, réparations voiries	-7200.00	
6156	Maintenance (chaudière, cloches, électricité, gaz)	1000.00	
617	Etudes et recherches ((diagnostic énergétique SDEY)	200.00	
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement (ccavm urbanisme et voirie)	1500.00	
74718	remboursement frais élections Région et Département 2021		304.00
752	Revenus des immeubles (loyers)		10600.00
7718	assurance sinistre vol outillage		1180.00
<b>TOTAL :</b>		<b>-40101.00</b>	<b>12084.00</b>
<b>RAPPEL BP SECTION FONCTIONNEMENT</b>		<b>521 325,97</b>	<b>521 325,97</b>
<b>NOUVEAU TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>		<b>480 724,97</b>	<b>533 409,97</b>

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2116	Cimetières travaux mur	5000.00	
2118	cadre monument aux morts	530.00	
21318	église - clocher	-30000.00	
2152	panneaux de voirie	400.00	
2158	outillage service technique	2700.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-40101.00
1321	DETR mur cimetière		18731.00
<b>TOTAL :</b>		<b>-21370.00</b>	<b>-21370.00</b>

<b>RAPPEL BP SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>410 950,61</b>	<b>410 950,61</b>
<b>NOUVEAU TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>389 580,61</b>	<b>389 580,61</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

### **DE\_2021\_046- Objet: Frais de scolarité - Ecoles d'Avallon**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les frais de scolarité 2019/2020 des écoles primaires publiques d'Avallon s'élevaient à :

- 1 768,00 € par élève scolarisé en maternelle
- 632,00 € par élève scolarisé en élémentaire

Puis il précise le montant des frais dûs par la Commune :

- Maternelle : 7 élèves (dont 1 en garde partagée) = 6,5 x 1 768,00 € soit 12 376,00 €
- Élémentaire : 2 élèves x 632,00 € soit 1 264,00 €

Soit un total de 13 640,00 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- AUTORISE le maire à procéder au règlement de 13 640,00 € sur présentation d'un titre de recette établi par la ville d'Avallon.

### **DE\_2021\_047- Objet: Frais de scolarité - Ecole de Quarré les Tombes**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les frais de scolarité à Quarré les Tombes pour l'année scolaire 2020/2021, s'élevaient à :

3 760,53 € (soit 1 504,21 € par enfant en école maternelle - 3 enfants sont concernés dont 1 en garde alternée)

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le montant des frais de scolarité de la commune de Quarré les Tombes qui s'élevaient à 3 760,53 € pour 2020/2021
- AUTORISE le Maire à mettre en paiement sur présentation d'un titre de recette établi par la commune de Quarré les Tombes

## **DE\_2021\_048- Objet: RENOUELEMENT CERTIFICATION PEFC**

L'adhésion à la certification PEFC, organisme permettant de promouvoir la gestion durable de la forêt, arrive à échéance le 31/12/2021.

Le Maire propose son renouvellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- se prononce favorablement pour le renouvellement pour 5 ans de l'adhésion de la commune à la certification PEFC
- autorise le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour la mise en oeuvre de la présente délibération

### **QUESTIONS DIVERSES :**

1/ travaux voirie : des travaux de dérasement et curage de fossés seront effectués prochainement par l'entreprise BERGER pour un montant de 2 502,60 € TTC

2/ site internet de la commune :

un contact a été pris avec la société ATIPIX pour une refonte complète du site actuel qui est trop chargé. Un des points positifs est que la mise à jour sera effectuée par des personnes de la commune, ce qui n'est pas le cas actuellement. Le devis est de 1 450 € pour la refonte puis une maintenance annuelle de 105 €.

Le conseil municipal accepte cette proposition et décide de résilier le contrat avec le prestataire actuel.

3/ couverture GSM : le maire explique que les 4 grands opérateurs se sont engagés avec l'État pour résorber les zones blanches. Une demande déposée par la Commune est en cours.

3/ l'action sécurité-conduite avec Groupama a été annulée car trop peu de participants étaient inscrits.

6/ Colis des aînés pour Noël 2021 : 3 prestataires ont été consultés par la commission vie communale et c'est le Faubourg de Noyers qui a fait la meilleure proposition : 38 colis seront commandés auxquels seront ajoutés des pots de miel du producteur de Ruissotte. 3 colis sont prévus également pour les personnes en maison de retraite.

Le 4 décembre, les enfants sont conviés au foyer communal pour décorer les colis de Noël que les aînés viendront chercher le 18 décembre pour partager un moment de convivialité. Ils seront apportés à ceux qui ne pourront pas se déplacer.

7/ Décorations de Noël : un sapin de Noël sera installé sur le parking du foyer communal pour que tous les habitants qui le veulent viennent le décorer. Le club des aînés a déjà préparé des décorations à mettre dans le sapin.

La commission vie communale a lancé une consultation de fournisseurs pour des guirlandes de Noël.

séance levée à 21h15,

Le Maire,

Serge NASSELEVITCH